Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260423-202629-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 23 Avril 2026

**COMMUNE DE TRELIVAN**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

## SEANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19h les membres du Conseil Municipal de la commune de TRELIVAN proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis salle du conseil en Mairie sur convocation en date du 13 avril 2026 qui a été adressée par Madame le Maire Suzanne LEBRETON conformément à l'article L.2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants** :

| | | |
|---|---|---|
| LEBRETON Suzanne | LUCAS Dominique | BUREAU Anaëlle |
| COMMUNIER Aurélien | BOURDÉ Dominique | GASTÉ Florent |
| CAYET Laurette | GUEHENNEUC Rodolphe | LE FLAHEC Laurent |
| LEGALLAIS Marie-Pierre | HERVÉ Lucie | LECHEVESTRIER Jean |
| LE GAL DAYOT Julie | REHEL Christine | YVART Didier |
| RUELLAN Marie | THOMAS SyLvie | RADOUX Alain |
| LEMAITRE Fabrice | SAULNIER Laurence | |

**Absents Excusés** :
Monsieur Gwénolé PORS pouvoir à Madame Suzanne LEBRETON
Monsieur Valentin LASSERRE pouvoir à Monsieur Florent GASTÉ
Madame GATELLIER Florence

**Président de séance** Madame LEBRETON Suzanne

**Secrétaire de séance** : Monsieur LUCAS Dominique

Membres en exercice : 23

Membres présents : 20

Membres votants :22

**AFFAIRES GENERALES**

**TRAVAUX URBANISME**

**Question 5-2026-29 :**

Syndicat Départemental d'Energie : Accompagnement et suivi de projet photovoltaïque en toiture, étude.

Le SDE 22 a développé un service dédié à l'accompagnement dans l'identification et l'étude de projets de centrale photovoltaïque, il s'agit d'aide à la définition de projets et le portage d'études préalable à la mise en place d'une installation.

La commune souhaite renforcer son action pour l'environnement en agissant pour la production d'énergie renouvelable et notamment sur l'école Jean Ferrat.

Le coût de l'étude est de 600 €.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260423-202629-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 23 Avril 2026

**COMMUNE DE TRELIVAN**

Il vous est demandé d'autoriser le maire à signer la convention avec le SDE22 pour la réalisation de l'étude

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer la convention pour l'accompagnement et le suivi de projet photovoltaïque en toiture, pour un coût d'étude de 600 €.

Pour : 22

Fait et délibéré en
séance et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire par sa transmission et sa publication à la Préfecture de Saint Brieuc.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Suzanne LEBRETON

MAIRIE de TRELIVAN 22 (Côtes d'Armor)

Secrétaire de séance,

Dominique LUCAS

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr